



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

DÉLIBÉRATION N° 22-52

Conseil d'Administration du 05/07/2022

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LE CDG 35 ET MÉGALIS BRETAGNE

CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

• Nombre de membres en exercice :	34
• Nombre de membres présents :	18
• Nombre de pouvoirs :	7
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle l'engagement du CDG 35 et du syndicat mixte Mégalis Bretagne **depuis 2014** dans un partenariat visant le développement de l'administration numérique dans les collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine.

Les évolutions du contexte réglementaire et technologique amènent à **réactualiser le périmètre du partenariat** et ses modalités de mise en œuvre.

En particulier, le **développement de la cyber-malveillance** et l'augmentation des attaques informatiques envers les collectivités, amènent les deux établissements à proposer des services dédiés à la cyber-sécurité.

Principales dispositions du projet de convention cadre

Le projet de réactualisation du partenariat définit les **modalités de collaboration et de coordination** entre les deux établissements dans le cadre du **développement des missions autour de la cyber-sécurité et de l'accompagnement des collectivités en matière de numérique**.

Un **projet de convention cadre** est fourni en annexe, fixant les conditions du partenariat entre le centre de gestion d'Ille et Vilaine et Mégalis Bretagne.

Les engagements de part et d'autre visent à :

- Former les intervenants des deux structures aux outils mis à disposition des collectivités
- Utiliser les outils mis à disposition dans le cadre des missions
- Partager les pratiques et méthodes d'intervention
- Relayer les informations issues des accompagnements réalisés
- Communiquer sur le partenariat, notamment grâce à des visuels communs
- Assurer le suivi du partenariat (bilans périodiques, comité de suivi opérationnel et stratégique)

Complémentarité des offres de service

Les deux établissements ont développé des **offres de service Cybersécurité** à destination des collectivités.

Le « Parcours cyber » de Mégalis Bretagne comprend :

- Pour toutes les collectivités, un parcours de sensibilisation et formation
- Pour les collectivités de moins de 3 500 habitants et les EPCI de moins de 20 000 habitants, un parcours Cyber enrichi avec une phase de pré-audit

L'accompagnement Cybersécurité du CDG 35 comprend :

Pour les collectivités de toutes tailles et types, un accompagnement visant à prévenir et gérer les risques cyber, en 5 phases :

1. Lancement et sensibilisation
2. Diagnostic et analyse de risque
3. Plan d'action
4. Dispositif de prévention et gestion de crise cyber
5. Bilan et test en grandeur réelle

Les particularités des offres des deux partenaires sont les suivantes :

	L'accompagnement Cybersécurité du CDG 35	Le parcours Cyber de Mégalis Bretagne
Type de collectivité concerné	Toutes typologies (communes, EPCI, syndicats intercommunaux, CCAS et CIAS, autres établissements	Communes et EPCI uniquement
Strates de collectivités concernées	Toutes strates	Parcours « de base » pour toutes Parcours « enrichi » pour les communes de moins de 3 500 habitants et EPCI de moins de 20 000 habitants
Nature de l'accompagnement	Ajusté selon les besoins	Standardisé
Visée de l'accompagnement	Sensibilisation et mise en œuvre du plan d'action	Sensibilisation
Financement	Facturation de la mission (tarification)	Inclus dans l'adhésion au bouquet de service

Vu ces particularités, un travail de concertation a été mené dans le cadre du renouvellement du partenariat, dans un double objectif :

1. Présenter une offre de service cohérente et coordonnée, lisible pour les adhérents
2. Mutualiser les moyens et l'ingénierie déployés sur ces nouvelles prestations, pour offrir aux collectivités un service optimisé et pouvant être déployé à plus grande échelle

Cette réflexion a abouti sur les modalités opérationnelles suivantes :

Modalités opérationnelles de coopération :

Le syndicat Mixte finance un ensemble d'outils (campagne de phishing ou hammeçonnage, sondes réseau, modules e-learning) qui seront mis à disposition des intervenants du CDG 35 et des collectivités accompagnées. Au vu de sa capacité d'intervention, le syndicat mixte Mégalis Bretagne orientera des collectivités demandeuses vers le CDG 35.

Le CDG 35 assurera la phase de sensibilisation en cohérence avec Mégalis Bretagne, grâce à des outils d'accompagnement et des kits méthodologiques partagés. Cette phase de sensibilisation ne sera pas facturée aux collectivités (phase estimée à 1 journée d'intervention).

In fine, cette collaboration et le financement d'outils et interventions par les deux établissements, permet d'accompagner d'avantage de collectivités et d'élever globalement le niveau de maturité des collectivités du département d'Ille-et-Vilaine face aux cyber-risques.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDE

- de VALIDER les principes de collaboration et coopération présentés avec le syndicat mixte Mégalis
- d'ADOPTER le projet de convention cadre fourni en annexe
- d'AUTORISER Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente déléguée au numérique, à signer cette convention et tous documents afférents.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20220711-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2022

Publication le : 11-07-2022



La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN